



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 29 avril 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240406-D20240005410-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 31

de Votants : 38

Dont vote par procuration : 7

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00054/2024 du 06/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 29 mars 2024, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1^{er} adjoint au Maire.**

Etaient présents : (31)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au Maire), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjointe au Maire), M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

OBJET :

**Finale de la course de
pneus**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 24/04/2024 que la convocation avait été faite le 29/03/2024.

Le Maire.



Absents : (11)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoufha MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (7)

Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Djmalidine HAIDAR donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM donne pouvoir à M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI donne pouvoir à M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de

Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2021.00160/2021 du 20 août 2021 portant sur le partenariat de financement relatif à l'organisation de la course de pneus de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2021.00161/2021 du 20 août 2021 portant sur le sponsoring – développement de l'application de la course de pneus ;

Vu la délibération n°2023.00065/2023 du 08 avril 2023 portant sur le partenariat avec ANGALIA portant sur l'organisation de la course de pneus 2023, 2024, 2025 ;

Considérant que le volontarisme politique affirmé de la municipalité à faire des valeurs du sport un levier pour promouvoir la cohésion, l'excellence et le vivre ensemble dans la cité ;

Considérant que la société ANGALIA organise, la course de pneus qui se déroulera cette année le dimanche 30 juin 2024 à Mamoudzou ;

Considérant que la renommée de ce projet, qu'est la course de pneus, réalisée par la société ANGALIA, existe depuis 30 ans maintenant et vise à valoriser le patrimoine du territoire à travers son organisation et sa diffusion ;

Considérant que la course de pneus réunit chaque année près d'un millier de participants de tous les âges à travers les rues de la ville chef-lieu. L'objectif étant de rallier l'arrivée en premier en poussant un pneu grâce à deux bâtons sur un parcours d'environ 2,5 kilomètres ;

Considérant que pour limiter le nombre de participants, les organisateurs doivent organiser des championnats dans chaque intercommunalité pour sélectionner les coureurs qui participeront à la grande finale du mois de juin ;

Considérant que quatre catégories seront alignées cette année :

- La course des filles (course des enfants) ;
- La course des garçons (course des enfants) ;
- La course des adultes ;
- La course des amis ;

Type de matériel utilisé	Distance du parcours	Nombre de participants
Pneus de scooter, de voiture, de camion ou même de tractopelle bâtons en bois	2.5 km (de la MJC de Mtsapéré à la Place Zakia Madi)	Environ 900 participants dont 400 enfants de 8 à 12 ans.

Catégories		
La course des enfants (filles et garçons)	La course des adultes	La course des amis
En collaboration avec les 5 intercommunalités, la sélection des enfants pour la grande finale se fera de la manière suivante : Les 40 premiers enfants de chaque intercommunalité (20 filles et de 20 garçons), soit 200 enfants, viendront participer à la grande finale de Mamoudzou. Les enfants de Mamoudzou	Cette course rassemble 80 équipes de 5 coureurs, soit au total 400 participants. Grand moment festif de l'après-midi, la course des adultes est divisée en cinq catégories : Homme, Femme, Mixte, Gros pneus et Mamas. Très engagés dans cet évènement qui représente leur	Mise en place depuis plusieurs éditions, c'est la course conviviale entre amis, collègues ou en famille. Installé sur la même ligne de départ et empruntant le même parcours que les courses chronométrées, ce dernier top départ permet aux personnes qui le souhaitent, de découvrir la

seront quant à eux 200 (100 filles et 100 garçons). Tous partageront cette course en tentant de gagner leur place sur le podium.	territoire, les adultes ont pleinement leur place et manifestent comme à chaque édition une présence inédite lors de cette magnifique journée pleine de joie et d'émotions. Pour cette quarantième édition, l'événement de la course de pneus saura faire encore plus de bruit que d'habitude, afin de marquer cet anniversaire.	course de pneus, sans chrono, ni gain.
--	---	--

Considérant la demande d'ANGALIA en date du 27 février 2024 sollicitant auprès de la ville, un partenariat financier et logistique en vue d'organiser dans la ville de Mamoudzou, cet événement de valorisation sportif, médiatique et patrimonial, dont le coût est estimé à environ 51 885 , 00 € ;

Considérant que le partenariat précise principalement qu'en contrepartie de visibilité, la ville autorise d'une part, la mise à disposition de certains matériels tels que barrières de sécurité, chaises, tables, personnel de la ville. La ville prendra en charge des prestations dans le cadre de cet événement, plafonnées à hauteur de 10 00, 00 € ;

Budget prévisionnel :

Demande de ANGALIA	Ville de Mamoudzou	Total proposé
- Coût estimé pour le projet : 51 885.00 € - Demandes complémentaires : - Mise à disposition à titre gracieux : barrières de sécurité, chaises, tables et du personnel de la Ville (DEVA, DLM, PM).	Proposition : 10 000, 00 € + la mise des barrières de sécurité, des chaises, des tables et du personnel de la Ville (DEVA, DLM, PM).	10 000, 00 €
	Total	10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver le partenariat avec ANGALIA pour l'organisation de la finale de la course de pneus 2024 qui se déroulera dans les rues de Mamoudzou le 30 juin 2024.

Article 2 : d'accorder à ANGALIA une aide financière de 10 000 € pour l'organisation.

Article 3 : d'inscrire cette dépense au budget communal 2024.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou son absence, son représentant à signer tous les documents afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 16/04/2024

Le Maire